REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Bas-Rhin

MAIRIE

DE

HENGWILLER

67440 MARMOUTIER

Séance du Conseil Municipal du 10 février 2015

Sous la présidence de M. le Maire

2 03.88.70.62.28 www.hengwiller.fr

Etaient présents : UHLMANN Christian - KIEFFER Christophe - UHLMANN Jean-Marc -

BLOTTIER Martine - FRENKEL Jean-Louis - BURGER Patrick BIANCHI

Nathalie FRITZ Julien - ALLHEILLY Nicolas

Absent excusé : QUIEVREUX Jean-Luc

ORDRE DU JOUR:

- 1) Adoption du PV de la séance du 18 novembre 2014
- 2) Contrat d'assurance GROUPAMA Renouvellement et modification
- 3) Encaissement de chèques concernant litige candélabre
- 4) Rémunérations agent recenseur
- 5) litige travaux d'aménagement global Mme JOORIS
- 6) Loyers des 2 logements communaux
- 7 Travaux d'accessibilité des bâtiments communaux
- 8) Encaissement chèque concernant l'endommagement d'un candélabre dans la rue Holzgasse
- 9) Communication et Divers

2015-01-01 Adoption du procès-verbal de la séance du 18 novembre 2014

Le procès-verbal de la séance du 18 novembre 2014 est adopté à l'unanimité.

2015-01-02 Contrat d'Assurance GROUPAMA renouvellement et modification

Le maire soumet au conseil municipal le contrat d'assurance à souscrire avec GROUPAMA pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2015 ainsi que les avenants qui prolongent les contrats existants jusqu'au 31 décembre 2019. Les contrats ont été modifiés en raison de l'intégration de la remise « alambic » et de l'agrandissement de la salle multifonctions.

Le conseil municipal a l'unanimité des membres présents, et après délibérations autorise le maire à signer le contrat d'assurance avec GROUPAMA qui prend effet à compter du 1^{er} janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2018 et l'ensemble des avenants aux contrats existants qui fixent la date de fin de contrat au 31 décembre 2019 et décide d'inscrire la dépense correspondante au budget primitif 2015 de la commune – chapitre 011

<u>2015-01-03 – Encaissement de 2 chèques concernant le remplacement d'un candélabre – litige KLEIN/Commune – devant le remise « alambic »</u>

Le maire informe le conseil municipal que l'Entreprise KLEIN de STEINBOURG chargée de la démolition de la remise « alambic » avait endommagé le candélabre situé à proximité du bâtiment. L'Assurance GROUPAMA a remboursé à la commune la somme de 2352.34 € et la somme de 549.28 € correspondant à la franchise. Cette somme a été récupérée par GROUPAMA auprès de l'Assurance de l'entreprise KLEIN.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, après délibérations, autorise le maire à émettre les titres de perception relatifs à ces recettes sur le budget communal.

2015-01-04 – Rémunération de l'agent recenseur

Le maire se réfère à la délibération du 20 juin 2014 et propose au conseil municipal de fixer la rémunération de l'agent recenseur à 800 € Brut et de ne pas retenir la dotation attribuée par l'Insee. En effet la dotation de l'Insee est fixée à 411 € et ne s'avère pas suffisante au regard des travaux effectués par l'agent. L'intéressée a dû consacrer beaucoup de temps à la réalisation de ce travail de recensement.

Le conseil municipal, par 8 voix pour et 1 abstention, décide de fixer la rémunération de l'agent recenseur à 800 € Brut. Cette dépense sera inscrite au budget primitif 2015 – chapitre 012.

2015-01-05 – Litige travaux d'aménagement global – Mme JOORIS

Le maire donne lecture au conseil municipal des meils échangés avec M. BICKEL, Délégué du Droit et il soumet au conseil municipal un devis pour aménager la toiture du bâtiment Alambic.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, prend connaissance des documents et ne souhaite pas modifier la toiture du bâtiment étant donné que Mme JOORIS a donné son accord verbal en présence de certains élus et de l'Architecte.

Le conseil municipal a l'unanimité des membres présents signale que les travaux d'aménagement du centre du village et de la rue Holzgasse facilitent l'accès aux handicapés et ont été réalisés dans le seul but de rendre le village le plus attrayant possible pour les touristes de passage dans notre commune et notamment ceux qui séjournent dans les chambres d'hôtes de la rue Holzgasse,

Le conseil municipal rappelle qu'un parking a été aménagé pour le stationnement des voitures de passage et que les clients de Mme JOORIS stationnent en plein milieu de la rue Holzgasse pour encombrer la rue.

Enfin le conseil municipal constate que les échanges électroniques ont montré leur limite et souhaite les arrêter pour demander une nouvelle fois au Délégué du Droit de venir sur le terrain constater les faits objet du litige.

<u>2015-01-06 Loyer du logement au-dessus de la mairie – locataire M et Mme</u> SCHUHMACHER (ex KOENIG Aurélie)

Le maire informe le conseil municipal que le loyer du logement au-dessus de la mairie pourrait être augmenté à la date anniversaire de l'occupation (1^{er} novembre 2011), il propose au conseil municipal de ne pas augmenter le loyer.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas augmenter le loyer du logement au-dessus de la mairie occupé par M. et Mme SCHUHMACHER pour toute l'année 2015.

2015-01-06- Loyer du logement au-dessus de l'école – locataire Mme NICLOT Séverine

Le maire informe le conseil municipal que le loyer du logement au-dessus de l'école pourrait être augmenté à la date anniversaire de l'occupation (12 avril 2013), il propose au conseil municipal de ne pas augmenter le loyer.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas augmenter le loyer du logement au-dessus de l'école occupé par Mme NICLOT Séverine au titre de l'année 2015.

2015-01-07 - Travaux d'accessibilité des bâtiments communaux - mairie et école

Le maire informe le conseil municipal que les travaux d'accessibilité aux bâtiments communaux doivent être inscrits au budget primitif de la commune en 2015. Le montant de ces travaux est estimé à 17 000 € H.T. et le montant prévisionnel de la subvention allouée dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires ruraux est de 6000 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de réaliser ces travaux et d'inscrire cette dépense au budget primitif 2015 de la commune.

<u>2015-01-08 – Encaissement d'un chèque de GROUPAMA concernant l'endommagement d'un candélabre devant le 11 rue Holzgasse</u>

Le maire informe le conseil municipal qu'il a endommagé avec son tracteur personnel le candélabre communal situé devant le 11 rue Hozgasse lors des opérations de déneigement de la voirie communale. Il a informé l'assurance GROUPAMA en leur demandant de prendre en charge le montant des pièces endommagées en précisant que les travaux de démontage et de remontage du candélabre seront effectués par ses soins.

L'Assurance GROUPAMA a versé à la commune la somme de 359€ au titre du remboursement des pièces de rechange du candélabre.

Le conseil municipal, après délibérations, et à l'unanimité des membres présents prend acte de ces informations et autorise le maire à émettre un titre de perception à l'encontre de GROUPAMA pour un montant de $359 \in$.

<u>2015-01-09 – Prise en charge de la facture des Salaisons du Schnneeberg dans le cadre</u> des animations du Marché de Noël dans la commune en décembre 2014

Le maire informe le conseil municipal que la facture des salaisons de Schneeberg relative aux animations de Noël 2014 s'est élevée à 254.25 € et qu'il propose de la prendre en charge sur le budget communal 2015 frais de réception.

Le conseil municipal a l'unanimité des membres présents décide d'inscrire cette dépense au budget primitif 2015 de la commune.

Communications et divers

Réflexion à entreprendre sur la création d'un ou 2 postes d'agent d'entretien à compter du 1^{er} mai 2015 pour une période d'un an renouvelable, éventuellement pour une durée hebdomadaire de 5 H. chacun. Le conseil municipal demande au Maire d'entreprendre les

démarches nécessaires pour créer ces postes et de trouver les candidats appropriés. L'indice de rémunération sera fixé ultérieurement

Le maire informe le conseil municipal qu'il soumettra prochainement au conseil municipal un devis concernant la pose de buse dans les fossés de la rue du Schneeberg et les fossés près de la salle des fêtes.

M. BURGER, conseiller municipal fait un compte rendu des réunions auxquelles il a assisté sur la manière d'entretenir les espaces verts (utilisation de certains produits, etc...)

Le maire rappelle qu'il conviendrait de faire un inventaire du nombre de plaques à répertorier pour chaque rue afin de demander une offre de prix pour renouveler les panneaux du nom de chaque rue de la commune.

Le Maire, Marcel BLAES